

Lundi 23 juin 2003

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA



FEUILLETON N° 1
SPÉCIAL

En vertu du paragraphe 2(2)

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

TREIZE HEURES TRENTE

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

LECTURE DU DISCOURS DU TRÔNE PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR

PRIÈRE

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Nomination du président du comité plénier et président adjoint
Nomination du vice-président du comité plénier
Nomination du vice-président du comité plénier
Première lecture du projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act respecting the Administration of Oaths of Office*
Nomination d'un Comité spécial de sept personnes
Prise en considération du discours du trône

DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

Prise en considération du discours du lieutenant-gouverneur

MOTION DE RÉADOPTION DU BUDGET

M. le *ministre* MACKINTOSH propose que malgré les dispositions du *Règlement* et les usages de l'Assemblée, les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière introduites et adoptées pendant la quatrième session de la trente-septième législature soient réadoptées à la première session de la trente-huitième législature, selon les modalités suivantes :

Le dépôt de la motion portant approbation de la politique budgétaire, le débat sur celle-ci et son adoption ainsi que le dépôt des messages du lieutenant-gouverneur et des budgets qui y sont annexés sont réputés avoir été déposés, examinés et terminés au cours de la première session de la trente-huitième législature. Il propose de plus que les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière se poursuivent au cours de la présente séance de l'Assemblée législative ou des séances subséquentes.